



UFE / CFDT 30, passage de l'Arche  
92055 LA DEFENSE Cedex  
tél. 01.40.81.24.00 fax : 01.40.81.24.05  
courriel : cfdt.syndicat@i-carre.net  
Internet : www.ufe-cfdt.org

## **CCP des non-titulaires RIN A**

**du 22 février 2008**

**CCP initialement prévue en novembre 2007**

La CCP est présidée par Mme D. Payan, adjointe au sous-directeur des Personnels techniques, d'exploitation et contractuels (TEC).

Le secrétariat adjoint est pris, à son tour, par la CGT.

**Le procès-verbal de la CCP du 29 novembre 2007 est approuvé.**

**Les représentants CFDT demandent la relance du groupe de travail, actée par le sous-directeur en novembre dernier avec la mise à l'ordre du jour des trois points suivants :**

- **la revalorisation du régime indemnitaire par un alignement sur celui des attachés ;**
- **la modification de la grille indiciaire des agents RIN 1<sup>ère</sup> catégorie ;**
- **l'application de la bonification indiciaire aux agents bloqués en sommet de grade.**

La déclaration CFDT est jointe à la fin de ce compte-rendu.

La Présidente reconnaît qu'elle n'est pas en capacité d'apporter toutes les réponses souhaitées compte tenu du contexte actuel et des évolutions attendues au sein du MEDAD :

- sur le régime indemnitaire, des réunions sont programmées en mars avec les fédérations pour l'examen des mesures catégorielles, « il est prévu de faire un effort sur les 1<sup>ères</sup> catégories »,
- l'alignement sur le régime des attachés nécessite l'accord de la Fonction publique, à priori hostile,
- les bonifications sur les sommets de grade ne sont pas prévues dans le dispositif : toutefois, dans le cadre du projet actuel de garantie des rémunérations, le ministre du Budget « étudiera la possibilité d'étendre aux contractuels de la Fonction Publique, la bonification indemnitaire ». A suivre....

### **Promotions de B en A 1<sup>ère</sup> catégorie au 1<sup>er</sup> janvier 2008**

Années	2006	2007	2008
Nombre de postes	10	10	<b>10</b>
Nombre d'agents proposés	27	17	<b>14</b>
Nombre de postes pourvus			<b>8</b>

#### **Nom..... Service**

Laurent GROGNY ..... DDE Landes  
Renée VOISIN ..... DRE Ile de France  
D. LASRY BENSOUSSAN ..... DDE Val de Marne  
Alain SOYER ..... DDE Drôme  
René TABARRACCI ..... DDE Bouches du Rhône  
Pierre RAISSON ..... DRE Midi Pyrénées  
Alain MASUEZ ..... DDE Val de Marne  
Jean Luc ANDRE ..... DRE Nord P. de Calais (sous réserve d'une prise de poste au 1<sup>er</sup> mai 2008)

#### **Rappel des conditions d'accès à la 1<sup>ère</sup> catégorie (passage de la catégorie B à la catégorie A**

##### **Conditions statutaires :**

Agents non titulaires de catégorie B

##### **Critères de la CCP**

- Niveau des fonctions exercées par l'agent : un poste de 1<sup>er</sup> niveau de la catégorie A (par ex: chef de cellule en direction départementale de l'Equipement, chargé d'études, etc.),
- Manière de servir de l'agent démontrant que celui-ci est apte à exercer des fonctions de catégorie A,
- Analyse des postes tenus par l'agent,  
Critères seconds : diplômes , formation professionnelle engagée, âge et ancienneté.

## Promotions en hors catégorie au 1<sup>er</sup> janvier 2008

Années	2006	2007	2008
Nombre de postes	30	20	15
Nombre d'agents proposés	43	31	17
Nombre de postes pourvus	27	19	10

### Nom..... service

Martine PROVOOST ..... Culture Paris Villette  
Catherine TISSIER ..... DGA  
Francis THUILLIEZ ..... DDE Nord  
Jean Pierre LANCELOT . DDE Eure  
Françoise CLEMENT ..... DDE Dordogne  
Michèle MENDEGRIS .... DDE Ariège  
Geneviève DARMEDRU. DDE Savoie  
Jean Marc VROMANT .... DDE Nord  
Pierre STIEGELMAN ..... Culture Paris Val de Seine  
Noëlle LOMBARD ..... DDE Meurthe et Moselle

### Rappel des conditions d'accès à la hors catégorie

#### Conditions statutaires :

- Etre agent de la 1<sup>ère</sup> catégorie, classé au 8<sup>ème</sup> échelon au moins depuis un an et six mois, et justifier d'au moins 10 ans de services publics en catégorie A.

#### Critères CCP :

Niveau des fonctions exercées par l'agent:

- un poste de niveau 2 (ex: chef de bureau en administration centrale, chef de service en DDE, expert national ou international, etc), proposé en priorité
- La qualité du parcours professionnel au niveau de la catégorie A (responsabilités exercées, évolution des fonctions, diversités des postes ou approfondissement d'un domaine)
- La manière de servir,
- L'ancienneté dans la catégorie A,
- L'âge

## Promotions en catégorie exceptionnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2008

Années	2006	2007	2008
Nombre de postes	12	20	20
Nombre d'agents proposés	59	47	38
Nombres de postes pourvus	11	18	15

### Nom..... service

Patrick ZYLBERMAN ..... Culture Paris Val de Seine  
Michel VIARDOT ..... DGMT  
Sonia COHEN ..... DSCR  
Claudine ZYSBERG ..... Ecologie DEEEE  
Paul RIUS ..... DGPA  
François BERNARD ..... DDE Seine et Marne  
Michel GOGUEY ..... DDE Val de Marne  
Louis ADELIN ..... DDE Hauts de Seine  
François BRECHEMIER. DRE Centre  
Françoise PASQUIER .... DDE Charente Maritimes  
Jeanne Marie CARDON . DRE Midi Pyrénées  
Gérard MASSIP ..... DDE Tarn et Garonne  
Martine SIMONIN ..... DDE Creuse  
Anne SCHIRM ..... D. Tourisme  
Philippe CROMBACK ..... DGUHC

### Rappel des conditions d'accès à la catégorie exceptionnelle

#### Conditions statutaires :

Etre agent hors catégorie, justifiant d'au moins 15 ans de services publics en catégorie A et détenant 1 an d'ancienneté dans le 7<sup>ème</sup> échelon.

#### Critères de la CCP :

Le niveau de fonction exigé correspond à :

- 1 poste de niveau 3 (directeur, chef de service),

- ou 2 postes de niveau 2 (ex: chef de bureau en administration centrale, chef de service en direction départementale de l'Équipement, expert national ou international, etc..),
- **Pour la promotion 2007, à titre dérogatoire, les agents âgés de + de 55 ans ne détenant qu'un** poste de niveau A+ dont la qualité du parcours en catégorie A est reconnue.
- les agents intégrés sur le RIN en hors catégorie qui effectuent une mobilité géographique sur un poste de deuxième niveau seront considérés comme ayant déjà tenu un poste de niveau 2.
- L'avis du comité de domaine compétent pourra être demandé.
- Manière de servir
- Ancienneté dans les fonctions de 2e niveau.

### **Liste A+**

10 agents proposés sur la liste A+ au titre de 2008 et **6 retenus**. Effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

#### **Nom.....service**

Dominique ROSSI .....ENSA Paris Val de Seine  
 Patrick ROMANENS .....DDEA 10  
 Jean François DEMAISON .....DDE 33  
 Anne SCHIRM .....Direction du Tourisme  
 Jean Jacques FAURE .....DGMT.....S/R passage en comité de domaine  
 Bernard DEPAUX .....DGAC/STAC .....S/R passage en comité de domaine

### **Présentation de la circulaire relative à l'intégration dans le RIN des agents sous CDI recrutés par la DGPA sur la base de l'article 4 de la loi du 11 janvier 1984.**

La CFDT, présente à toutes les réunions de travail préparatoires, avaient fait valoir un certain nombre d'observations dont une grande partie ont été reprises dans cette circulaire.

Les représentants du personnel de la CCP RIN conseilleront les nouveaux élus pour les reclassements en catégories et lors de l'examen des classements en A+. Elle validera les intégrations acceptées par les agents en septembre 2008, le reclassement des agents prenant effet, rétroactivement, au 1<sup>er</sup> juillet 2008.

*Pour la défense des personnels Non Titulaires RIN, et pour tout  
renseignement complémentaire*

*n'hésitez pas à contacter  
vos élu(e)s CFDT*

<b>Annick JAOUEN</b>	<b>DGUHC</b>	<b>01.40.81.97.06</b>
<b>Jeanne Marie CARDON</b>	<b>DRE 31</b>	<b>05.61.58.53.21</b>
<b>Christian DELMAS</b>	<b>DDE 12</b>	<b>05.65.75.48.75</b>
<b>Philippe DEMERON</b>	<b>M. Ecologie</b>	<b>01.42.19.20.41</b>
<b>Marie Edith BRETON</b>	<b>ENSA Nantes</b>	<b>02.40.16.01.25</b>
<b>Jocelyne LE BOUDEC</b>	<b>SETRA</b>	<b>01.46.11.31.05</b>

# Déclaration des représentants de la CFDT à la CCP RIN du 22 février 2008

Les représentants CFDT demandent à nouveau la réunion du groupe de travail qui a été convoqué puis annulé à plusieurs reprises. Trois sujets doivent être examinés de manière approfondie :

## **1/ La revalorisation du régime indemnitaire par un alignement sur celui des attachés**

Nous demandons toujours l'alignement sur les primes des attachés. Il reste encore un écart important entre les deux catégories de personnels qui exercent pourtant les mêmes fonctions.

A titre d'exemple, cet écart est d'environ 3000 euros pour les agents classés RIN 1<sup>ère</sup> catégorie qui exercent les fonctions d'attachés avec une grille indiciaire identique, à l'exception du 12<sup>e</sup> échelon.

## **2/ La modification de la grille indiciaire des agents RIN 1<sup>ère</sup> catégorie afin de maintenir l'équivalence avec les attachés**

La fusion des corps des attachés intervenue récemment a modifié la grille indiciaire du premier niveau de grade afin de porter l'indice net du 12<sup>e</sup> échelon de l'indice net 642 à l'indice net 658.

Comme la grille indiciaire du RIN 1<sup>ère</sup> catégorie était jusqu'à cette modification strictement identique à celle du premier niveau de grade des attachés, la CFDT demande que la même grille indiciaire continue à être appliquée aux deux catégories et qu'en conséquence, la grille indiciaire des RIN 1<sup>ère</sup> catégorie soit modifiée afin de porter l'indice du 12<sup>ème</sup> échelon à l'indice net 658.

## **3/ L'application de la bonification indiciaire aux agents bloqués en sommet de grade**

Le décret du 7 décembre 2007 a étendu à tous les grades de fonctionnaires de catégorie A et B la bonification indemnitaire destinée à maintenir le pouvoir d'achat des agents qui sont bloqués au sommet de leur grade depuis 5 ans au moins.

La CFDT demande l'extension de cette mesure aux agents RIN. De nombreux agents sont en effet bloqués au sommet de leur grade depuis plus de cinq ans.